

Cour de France.fr / Histoire et fonction / Maisons, services et charges / Etudes modernes / Une chancellerie privilégiée : celle de Philippe VI de Valois

**Raymond Cazelles**

## **Une chancellerie privilégiée : celle de Philippe VI de Valois**

Article. Source : Bibliothèque de l'École des chartes

**Raymond Cazelles, Une chancellerie privilégiée : celle de Philippe VI de Valois, dans Bibliothèque de l'École des chartes, 1966, n° 2, pp. 355-381.**

### **Extrait de l'article**

Le privilège de la chancellerie de Philippe de Valois n'est pas d'ordre diplomatique. Il est d'avoir été étudié successivement par deux éminents diplomatistes qui se sont succédé dans la chaire de l'École des chartes : M. Georges Tessier et M. Robert-Henri Bautier. Le premier a publié en dix-sept pages concises une communication faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1957. Le second a enrichi les années 1964 et 1965 de la Bibliothèque de l'École des chartes de deux cent trente-trois pages d'un véritable mémoire.

M. Tessier défrichait un terrain mal essarté, soucieux surtout de préciser la liste des chanceliers du règne. M. Bautier s'est formé un plan plus large, se préoccupant non seulement d'indiquer la succession des chanceliers et leur carrière, mais également du fonctionnement de la chancellerie, du commandement et de la rédaction des actes royaux, de la rapidité de leur transmission, des modes de remplacement du grand sceau par le sceau du secret, le sceau du Châtelet et le sceau nouveau, enfin de l'enregistrement des actes.

[Lire la suite \(Persée\)](#)